



Tomblaine, le 18/11/2013

LETTRE CIRCULAIRE : REMBOURSEMENT DES FRAIS DE TRANSPORTS

Objet : Nouveau mode de remboursement des transports

Auteur : Service Régional de l'UNSS

Destinataires :

- Mesdames et Messieurs les Directeurs-Adjoints UNSS en charge d'un département
 - Mesdames et Messieurs les Chefs d'Établissements
 - Mesdames et Messieurs les Enseignants d'EPS
-

Les établissements scolaires devront faire la demande dans un délai sur le formulaire spécifique mis à disposition en téléchargement :

- Au plus tard le 10 janvier 2014 pour les rencontres ayant lieu le premier trimestre
- Au plus tard le 30 juin 2014 pour les rencontres ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 juin

Le calcul de remboursement s'appliquera en fonction des critères suivants :

- **N**ombre de personnes prises en compte (compétiteurs + JO + accompagnateurs)
- **D**istance kilométrique « aller » - (base Mappy – trajet le plus court)
- **T**arif kilométrique
- Coefficient de **Q**ualification dans une compétition (depuis le niveau district, départemental, académique ou inter-académique)

Cas particuliers :

Sports-collectifs J/S : coefficient de qualification : niveau départemental ou académique.

Sports-collectifs Excellence : coefficient de qualification : académique.

Somme remboursée : $N \times D \times T \times Q$
Dans la limite du coût réel du déplacement

Attention : Le règlement ne s'effectuera que par virement bancaire. Merci de joindre un RIB lors de votre première demande de remboursement.

La mise en place des transports restera inchangée ; en effet, les Services de l'UNSS pourront mettre en place des transports collectifs dans la mesure du possible, comme précédemment.

En pièces jointes : Base de calcul et formulaire

BASE DE CALCUL

	Compétiteurs	Jeunes Officiels	Accompagnateurs	Total
Aérobic collèges	8	1	1	10
Aérobic lycées	6	1	1	8
Aérobic excellence	6	1	1	8
Aérobic excellence trio	4	1	1	6
Arts du Cirque	9	1	1	11
Athlétisme équipes collèges	6	1 académique	1	7
Athlétisme collège relais 4 x 60 m	5		1	6
Athlétisme collège relais 4 x 1000 m	5		1	6
Athlétisme collège relais 8 x 200m	8		1	9
Athlétisme équipes lycées	6	2 académiques	1	7
Athlétisme équipes lycée excellence	5	2 académiques	1	6
Athlétisme Hivernal	5	1 académique	1	6
Aviron	15	1 académique	1	16
Ergo aviron	8 ou 12		1	9 ou 13
Badminton	5	1	1	7
Bad'ten	4	2	1	7
Basket établissements	10	1	1	12
Basket excellence collèges	10	1	1	12
Basket excellence lycées	12	1	1	14
Boxe Assaut	4	1	1	6
Boxe Savate	5	1	1	7
Canoë-Kayak	4	1 académique	1	5
Kayak-polo	6	1	1	8
Course d'Orientation	4	1 académique	1	5
Cross-Country	6		1	7
Cross JF/SF	5		1	6
Danse	15	1	1	17
Duathlon	4		1	5
Equitation	5	1	1	7
Escalade	4	1	1	6
Escrime	3	1	1	5
Football établissements	12	1	1	14
Football excellence collèges	16	1	1	18
Football excellence lycées	17	1	1	19
Futsal	10	1	1	12
Golf	4	1	1	6
GRS	6	1	1	8
Gymnastique acrobatique	8	1	1	10
Gymnastique sportive	6	1	1	8
Handball	12	1	1	14
Judo collèges	5	1	1	7
Lutte établissements	6	1	1	8
Natation	6	1	1	8
Rugby à 7	13	1	1	15
Rugby à 12	20	1	1	22
Run and Bike	4	1	1	6
Ski Alpin excellence	3	1 académique	1	4
Ski Alpin établissement	3	1	1	5
Ski Nordique (établissement et excellence)	3	1	1	5
Snowboard	3	1	1	5
Tennis et Tennis de Table	5	1	1	7
Tir à l'Arc	4	1 académique	1	5
Triathlon	4	1	1	6
Volley-Ball à 4 (Minimes et Cadets)	6	1	1	8
Volley-Ball à 6 (Juniors/Seniors et Excellence)	12	1	1	14
VTT	4	1 académique	1	5

CALCUL : N x D x T x Q			
N	D	T	Q
Nombre de personnes prises en charge	Distance kilométrique parcourue « Aller » (Mappy-trajet le plus court)	Tarif kilométrique	Coefficient
<ul style="list-style-type: none"> . Compétiteurs . Jeunes Officiels . Accompagnateurs 		0.08 €	<ul style="list-style-type: none"> . Niveau District : 1,2 . Niveau Départemental : 1 . Niveau Académique 0,8 . Niveau Inter-Académique : 0,7

Les remboursements des déplacements UNSS : Mode d'Emploi

IMPORTANT

Pour bénéficier d'un remboursement, vous devez fournir une copie de vos factures de transport au Service UNSS concerné **avant le 10 janvier pour les rencontres ayant eu lieu du 1^{er} septembre au 31 décembre, avant le 30 juin pour les rencontres ayant eu lieu entre le 1^{er} janvier et le 30 juin.** dans les 7 jours suivant la rencontre pour les remboursements concernant le Service Départ. des Vosges.

1. Rencontres de districts et départementales :

Les déplacements pour des rencontres de districts ou départementales sont pris en charge par les Services Départementaux. Vous devez adresser votre demande au **Service Départemental** dont vous dépendez qui se chargera de rembourser tout ou partie de vos déplacements selon les règles locales.

2. Rencontres académiques, inter-académiques, et Championnats de France :

Les déplacements pour des rencontres académiques, inter-académiques, ou aux Championnats de France sont pris en charge par le Service Régional.

Vous devez adresser votre demande (document ci-joint) au **Service Régional** qui se chargera de rembourser tout ou partie de vos déplacements selon la formule

N x D x T x Q avec T= 0.08 € du kilomètre

Cas particulier : les établissements MEUSIENS participant à une rencontre ACADEMIQUE devront adresser leur demande au Service Départemental de la Meuse et non au Service Régional.

3. Olympiades des Collèges, Festival des Benjamins, Olympiades des Lycées :

Les déplacements pour des Olympiades des Collèges et le Festival des Benjamins Départemental sont pris en charge par le **Service Départemental** dont vous dépendez.

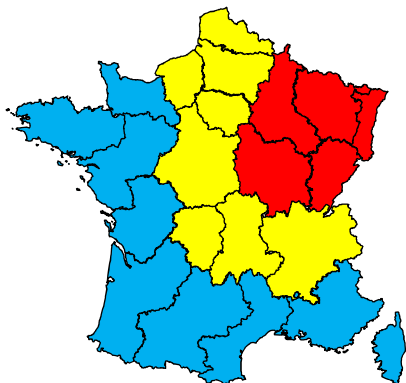
Le Finale Régionale du Festival des Benjamins et les Olympiades des Lycées sont pris en charge par le **Service Régional**.

4. Cas particulier des Lycées aux Championnats de France :

Les Lycées et LP peuvent bénéficier d'une aide à la participation aux Championnats de France versée par la Région Lorraine. Pour en bénéficier, vous devez adresser vos factures de déplacement et d'hébergement au **Service Régional**. Une aide forfaitaire par lycéen vous sera alors versée, proportionnelle au déplacement effectué.

Base minimale de remboursement, modulable en fonction du nombre de qualifiés :

- 40€ par lycéen si vous vous êtes déplacés dans la zone rouge
- 50€ par lycéen si vous vous êtes déplacés dans la zone jaune
- 60€ par lycéen si vous vous êtes déplacés dans la zone bleue



5. Adresses utiles :

Service Départemental UNSS 55 Bernard QUINCY Collège Les Tilleuls Avenue des Tilleuls 55200 COMMERCY Tel : 03 29 91 76 00 Fax : 03 29 92 11 34 Mèl : sd055@unss.org	Service Départemental UNSS 54 Hélène PETERS DSDEN de Meurthe et Moselle 4, rue d'Auxonne CS 74222 54042 NANCY cedex Tel : 03 83 98 27 92 Fax : 03 83 98 27 92 Mèl : ce.ia54-unss@ac-nancy-metz.fr	Service Départemental UNSS 57 Agnès RAFFIN Jean Jacques JAMME Collège Louis Armand 22 rue de Constantine 57160 MOULINS LES METZ Tel : 03 87 76 35 65 Fax : 03 87 36 93 24 Mèl : sd057@unss.org	Service Départemental UNSS 88 Matthieu SCHAFFAUSER LP Camille Claudel 2 Rue du Parmont 88200 REMIREMONT Tel : 03 29 22 62 83 Fax : 03 63 55 61 09 Mèl : sd088@unss.org
Service Régional UNSS de l'Académie de NANCY-METZ <u>Directeur :</u> Serge RAINERI <u>Directeur Adjoint :</u> Olivier MORIN <u>Secrétaires :</u> Anne, Nadine, Sandrine Maison Régionale des Sports de Lorraine – 13, rue Jean Moulin – 54510 TOMBLAINE Tél : 03 83 18 87 29 - Fax : 03 83 18 87 30 - Mèl : sr-nancy-metz@unss.org			



UNSS
Académie de NANCY-METZ

Demande de remboursement de frais de déplacement pour une Association Sportive

ETABLISSEMENT : Collège Lycée LP Autre Cocher la case correspondante

NOM :

VILLE :

Téléphone de l'animateur concerné :

Code AS :

CHAMPIONNAT
Activité :
Date :
Lieu :

NIVEAU	
Cocher la case correspondante	
<input type="checkbox"/>	Académique
<input type="checkbox"/>	Inter-Académique
<input type="checkbox"/>	France

NOMBRE DE PARTICIPANTS					
CATEGORIES	FILLES	GARÇONS	JEUNES OFFICIELS	ACCOMP.	REGROUPEMENT
BENJAMINS					OUI NON Entourer la case correspondante En cas de regroupement, préciser le bénéficiaire du remboursement :
MINIMES					
CADETS					
JUNIORS					Si OUI, merci d'indiquer les noms ou numéros d'AS des autres établissements :
SENIORS					
TOTAL					

MODE DE DEPLACEMENT							
Location de véhicule		SNCF		Transporteur		Véhicule Personnel	
Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non

Entourer la case correspondante et fournir une copie des factures acquittées

Pour les lycées, merci de fournir les factures d'hébergement pour bénéficier de la subvention Région Lorraine sur les Championnats de France.

Date et signature du trésorier de l'Association Sportive
Date :
Signature :

Partie réservée à l'UNSS	
Nombre de kilomètres « Aller »	
Montant total du remboursement	
Visa du service	

Vous devez retourner ce document par courrier au Service Régional de l'UNSS – Maison Régionale des Sports de Lorraine
BP 70.001 – 13, Rue Jean Moulin – 54510 Tomblaine ou par e-mail : sr-nancy-metz@unss.org ou par fax 03 83 18 87 30